

*Questions orales*

Les chantiers canadiens ont dû se contenter de 400 millions. Le ministre connaît très bien la raison de cette situation: subventions élevées et prêts sans intérêt aux constructeurs étrangers. Par exemple, les subventions versées aux chantiers britanniques ont atteint presque 40 p. 100 pendant que le gouvernement canadien réduisait ses subventions à 9 p. 100 et que les taux de financement atteignaient 19 p. 100. Étant donné que, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations le ministre offre des subventions beaucoup plus élevées aux sociétés canadiennes pour la construction de navires destinés à l'étranger, voudrait-il modifier cette politique irrationnelle et offrir l'équivalent pour les navires construits au Canada et pour usage canadien? Cela relève du bon sens.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, le gouvernement a entrepris de réexaminer ce dossier. Et nous espérons qu'une décision sera prise sous peu. C'est sûrement une situation qu'il faut prendre très au sérieux. Je me réjouis que ma collègue ait rappelé que les chantiers canadiens ont reçu des commandes totalisant 400 millions de dollars par suite de l'exploration des ressources sous-marines.

L'ABSENCE DE DROITS DOUANIERS S'APPLIQUANT AUX NAVIRES ÉTRANGERS

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Il s'agit des politiques douanières injustes qui favorisent les navires étrangers aux dépens des industries canadiennes. Puisqu'aucun droit ne s'applique aux navires construits à l'étranger et acquis par des sociétés canadiennes dont les activités se déroulent à l'intérieur de la zone économique de 200 milles, mais au-delà de la zone territoriale de douze milles, et par justice pour les chantiers canadiens, le ministre voudrait-il convaincre le Conseil privé de modifier les droits douaniers à l'égard de ces navires étrangers dont les activités se déroulent à l'intérieur de la zone de 200 milles? Voudrait-il également accroître les droits actuels de 10 p. 100 qui favorisent les navires de prospection construits à l'étranger par rapport aux navires construits au Canada?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, la suggestion du député sera attentivement considérée par les membres du cabinet.

\* \* \*

[Traduction]

L'EMPLOI

L'ACCORD SUR LE PARTAGE DU TRAVAIL CONCLU AVEC UNE SOCIÉTÉ PROVINCIALE DE LA COURONNE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au nom des habitants de la circonscription de Churchill, puisque leur député ne pose aucune question sur les conditions d'emploi dans cette région. Étant donné l'accord sur le partage du travail conclu entre le gouvernement du Canada et ManFor, société provinciale de la Couronne—et, sauf erreur, le projet de partage du travail est venu à échéance et certains

travailleurs ont été mis à pied, malgré les garanties données par le gouvernement manitobain que personne ne perdrait son emploi ou son entreprise—le ministre peut-il nous dire s'il sera possible ou non de sauver ces emplois, si les projets de partage du travail sont toujours en vigueur ou s'ils ont pris fin comme on l'a laissé entendre?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, un ministre du gouvernement manitobain a annoncé que des mises à pied auraient lieu même si l'accord sur le partage du travail était toujours en vigueur. Par conséquent, cela contrecarre les effets de cet accord.

Je signale en passant que j'ai écrit au premier ministre de la province, lundi dernier, pour lui dire que nous étions disposés à envisager toute proposition relative à des programmes de création d'emplois pour les travailleurs forestiers au nord du Manitoba. J'ai déjà fait cette offre aux ministres provinciaux en février dernier, en signalant qu'aux termes de l'article 38, nous pouvions offrir d'autres emplois dans cette région. J'espère que le gouvernement manitobain me donnera une réponse claire à cette offre précise, afin d'aider les travailleurs de ManFor à trouver un autre emploi dans une région où la demande de travailleurs forestiers est très forte en raison des incendies qui se sont produits il y a un an et demi. J'espère obtenir l'appui du député et de ses autres collègues qui représentent le Manitoba à la Chambre, pour voir si nous pouvons convaincre le gouvernement manitobain de participer à un programme de création d'emplois.

LE PARTAGE DU TRAVAIL DANS LES RÉGIONS DU NORD

**M. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, je poserai ma question supplémentaire au même ministre. Malheureusement, ces emplois semblent compromis. Le ministre a demandé au cabinet non seulement que l'on maintienne le partage du travail, mais que l'on élargisse cette formule. Pourrait-il nous dire si sa proposition a été approuvée et si l'on applique cette formule sur une plus grande échelle dans le nord du pays?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, nous avons signé jusqu'ici plus de 900 ententes de partage du travail visant près de 50,000 personnes. Un grand nombre d'entre elles travaillent dans le nord du Canada, surtout dans le secteur des ressources, par exemple, dans l'industrie forestière et d'autres industries. Je ne peux pas vous citer de chiffres exacts si le député veut parler des territoires, mais je pourrai lui fournir ces renseignements.

Quant aux projets d'avenir, nous avons rencontré les utilisateurs du partage du travail il y a quelques semaines. Nous analysons les résultats. La semaine dernière, j'ai consulté des représentants du patronat et des syndicats pour savoir ce qu'ils en pensent. Je prépare maintenant des propositions que je compte soumettre au cabinet. Il n'a pas encore eu l'occasion de les examiner, mais j'espère qu'il le fera avant que nous annonçons des mesures, d'ici la fin mai. Comme les entreprises et les syndicats demandent le partage du travail, cela prouve que cette formule peut jouer un rôle très utile pendant le ralentissement économique et que les intéressés tiennent beaucoup à ce que nous maintenions notre aide.